

A propos d'esturgeon

Poisson bien connu pour avoir une chair de haute qualité gastronomique et des œufs commercialisés sous la dénomination de caviar, l'esturgeon est en voie de disparition dans de nombreux pays d'Europe, dont la France. Le nombre de captures n'a cessé de diminuer dans notre pays, passant de 4000 en 1947 à 10 en 1980... De telles constatations se répètent hélas un peu partout dans le monde et des actions ponctuelles sont engagées ici et là pour tenter d'enrayer le déclin de ce magnifique poisson.

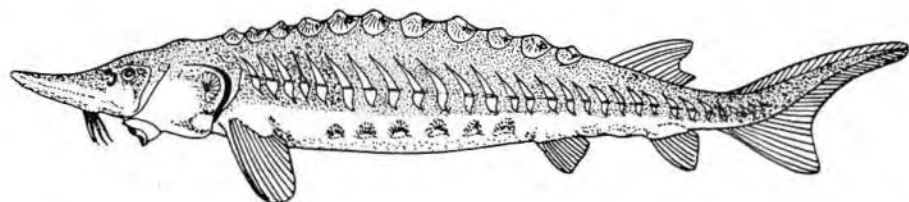
Première reproduction : quinze ans au plus tôt

En France, il n'existe qu'une seule espèce, l'esturgeon commun (*Acipenser sturio*), grand migrateur qui fréquentait autrefois tous les fleuves européens. De nos jours, son aire de répartition se limite essentiellement aux cours inférieurs de la Garonne et de la Dordogne, la Gironde et les eaux marines avoisinantes sur une centaine de kilomètres. Le suivi scientifique de l'espèce mis en œuvre depuis 1971 a cependant révélé une aire de dispersion beau-

coup plus étendue que celle classiquement reconnue dans les manuels.

La maturité sexuelle intervient entre sept et neuf ans pour les mâles qui mesurent alors de 1,10 m à 1,15 m et entre huit et quatorze ans pour les femelles dont la longueur se situe entre 1,20 m et 1,80 m. Cependant, les esturgeons n'effectuent leur migration de reproduction que vers quinze ans pour les mâles et vingt ans pour les femelles.

Au cours de leur vie, ces poissons fréquentent deux milieux différents, l'eau marine et l'eau douce. Au printemps, ils pénètrent très en amont dans les cours d'eau où les femelles déposent leurs œufs adhésifs sur des graviers et des plantes, à des profondeurs variant entre deux et dix mètres. Chacune émet ainsi de 800 000 à 4 000 000 d'œufs. Lorsque la température de l'eau est comprise entre 14 et 19°C, l'éclosion se produit de trois à sept jours plus tard. Les alevins nouveau-nés mesurent neuf millimètres. Ils séjournent quelques mois au voisinage des frayères puis, au début de l'automne, lorsqu'ils atteignent une dizaine de centimètres, ils gagnent les eaux saumâtres de l'estuaire où ils vivront quatre à cinq ans avant de rejoindre les eaux marines.



Christian Deniel

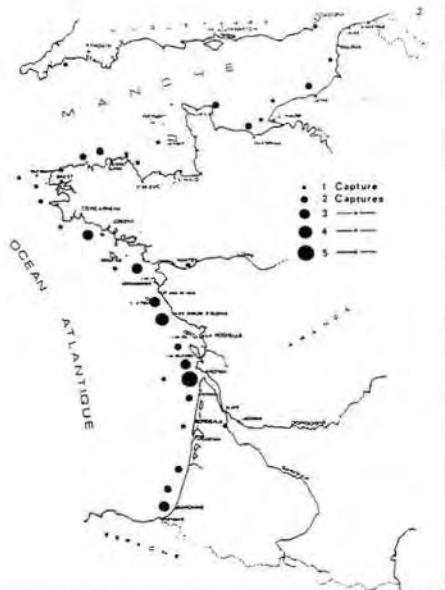
Une espèce vulnérable

C'est précisément en raison de ce passage obligatoire en eau douce pour la reproduction que l'esturgeon, comme le saumon, est une espèce vulnérable. Les barrages établis sur les cours d'eau empêchent les géniteurs d'aller frayer en amont et les échelles à poissons, quand elles existent, sont souvent impraticables pour les femelles alourdies de leurs œufs. Les dragages pour l'extraction de granulats limitent les possibilités de ponte ainsi que la survie des œufs et des larves, quand ils ne détruisent

pas complètement les frayères. Les alevins sont régulièrement aspirés dans les circuits de refroidissement des centrales thermiques ou nucléaires installées près des fleuves alors que les rejets d'eau réchauffée et les effluents radioactifs des mêmes installations peuvent causer des préjudices aux jeunes et aux adultes. Les pollutions diverses s'ajoutent à la dégradation générale de nos cours d'eau et l'esturgeon, comme le saumon, est particulièrement sensible aux hydrocarbures. Il faut enfin ajouter à tout cela la pêche traditionnelle, mais illicite, des immatures (de taille inférieure à 1,45 m) dans certaines zones de concentration des poissons en bas d'estuaire et sur le plateau continental.

Répartition des captures recensées entre 1981 et 1986 (hors Gironde).

Le suivi scientifique de l'espèce effectué depuis 1981 a permis de mettre en évidence une aire de dispersion beaucoup plus étendue que celle reconnue par LETACONNOUX en 1961 (100 km de plateau continental de part et d'autre de l'embouchure de la Gironde).



Vers l'élevage

En 1981, le CEMAGREF et l'A.G.E.D.R.A. (1) ont lancé un plan de sauvegarde et de restauration de l'esturgeon en France. Les principales actions entreprises dans ce cadre concernent l'estimation des effectifs, la connaissance des migrations et de la biologie de l'espèce, la reproduction artificielle en vue d'opérations d'alevinage. Ces projets ne peuvent bien entendu réussir qu'avec la collaboration des pêcheurs et de toutes les personnes et organismes concernés par la pêche et le poisson. A cette fin, deux plaquettes ont été éditées qui indiquent la marche à suivre en cas de capture accidentelle d'esturgeon, vivant ou mort, bague ou non.

En collaboration étroite avec l'INRA, l'université de Bordeaux 1 et différents services vétérinaires, le CEMAGREF tente de mettre au point les techniques de reproduction artificielle, de croissance et de nutrition de l'esturgeon commun. Ce sont là les prémices au développement de l'aquaculture de cet animal (déjà nommée *acipensericulture*!). En URSS, pays pilote dans ce domaine, les expériences entreprises depuis une cinquantaine d'années portent

leurs fruits puisque les stocks naturels, regonflés par l'ensemencement de dizaines de millions d'alevins issus d'écloseries, permettent la capture annuelle de 25 000 tonnes d'esturgeons. Mais il faut dire que dans ce pays les mesures de protection et d'aménagement des cours d'eau sont efficaces et la réglementation suivie grâce à l'application d'amendes réellement dissuasives.

Après les U.S.A. et le Japon, des pays d'Europe suivent à leur tour le chemin de l'acipensericulture. En France, ce n'est qu'en 1985 que la reproduction artificielle de l'esturgeon commun a été obtenue en éclosure. Sept kilogrammes d'œufs traités ont donné naissance à 250 000 larves, mais les alevins n'ont pas survécu faute d'une alimentation adaptée. Pourtant tout laisse à penser qu'une acipensericulture française est possible.

Reste à savoir, comme le soulignait O. Rooryck dans l'*Univers du Vivant* (n° 5) «... si désormais l'intérêt "économico-écologique" caractérisant la restauration d'une espèce sera suffisant pour modifier une certaine politique d'aménagement fluvial... Il semble en tout cas évident que les opérations d'alevinage n'auront que très peu de résultats si, par ailleurs, les appels qui sont lancés par les chercheurs pour la préservation des biotopes ne sont pas entendus ».

(1) CEMAGREF : centre national du machinisme agricole, du génie rural, des eaux et forêts. A.G.E.D.R.A. : association girondine pour l'expérimentation et le développement des ressources aquatiques.

Marcel Le Pennec